



*Agir pour construire*

Paris, le 20/05/2014 – NN07/2014

## GARANTIE DÉPENDANCE - PERTE D'AUTONOMIE

# *A l'initiative du Syndicat Unifié-Unsa, BPCE Mutuelle ouvre la voie !*

**Dépendance et perte d'autonomie constituent des risques sociaux et sanitaires forts que notre société a sous-estimés. Au printemps 2013 (cf. notes nationales 2013 3 & 5), le Syndicat Unifié-Unsa, qui assure la gouvernance de notre Mutuelle, déclarait : " Notre contrat de santé doit s'élargir pour mieux vous accompagner face au poids que représentent les dépenses de santé dans le budget des ménages ". Ce qui pouvait être reçu par certains comme une simple promesse électorale prend progressivement corps. Au 1<sup>er</sup> janvier 2015, BPCE Mutuelle proposera à ses adhérents de souscrire une garantie dépendance ! D'autres évolutions annoncées sur les prestations santé sont en cours d'étude et interviendront d'ici là.**

### **LA DÉPENDANCE, UN RISQUE MAJEUR EN FRANCE**

Pour répondre à l'augmentation des besoins de prise en charge induits par des soins de longue durée, pouvant atteindre des dizaines de milliers d'euros, trop peu de personnes disposent d'une couverture dépendance. Or, ce risque estimé pour notre pays à 25 milliards d'euros par an, atteindra 30 milliards en 2030 ! Les enjeux principaux d'une telle couverture sont doubles pour le souscripteur : assurer le maintien à domicile le plus longtemps possible et ne pas constituer une charge financière pour ses enfants et petits-enfants !

### **LA DÉPENDANCE, UNE ASSURANCE OBLIGATOIRE EN ALLEMAGNE**

En France, les pouvoirs publics en sont au stade de la réflexion depuis dix ans, allant de promesses en livres blancs... mais sans aboutir à la moindre réforme sur la dépendance. En Allemagne, le modèle d'assurance-dépendance est universel, obligatoire et unique depuis 1995 ! Cette *assurance de soins longue durée*, comme l'appellent nos voisins, constitue le cinquième risque, la cinquième branche de l'assurance maladie.

### **LA DÉPENDANCE, UNE PRIORITÉ POUR NOTRE MUTUELLE**

Pour chacun d'entre nous, les risques financiers liés à la problématique de la dépendance posent de vraies questions, sans véritable réponse. Mais les enjeux ne sont pas que financiers : les demandes répétées d'un nombre toujours plus important de salariés et de retraités du groupe traduisent l'urgence qu'il y avait à agir. Dans ce contexte, nous pouvons simplement regretter les attermolements des pouvoirs publics et dénoncer le refus des dirigeants de notre groupe d'intégrer ce risque dépendance au cœur des garanties couvertes par notre socle de prévoyance obligatoire. Pour les élus du Syndicat Unifié-Unsa à BPCE Mutuelle, la posture incantatoire n'était pas acceptable : ils ont fait de la couverture dépendance une priorité à échéance fin 2014. Le Conseil d'administration a donc engagé courant 2013 une large étude sur la mise en place d'un contrat individuel à adhésion volontaire, ouvert à l'ensemble des adhérents de la mutuelle.

### **LA DÉPENDANCE, UNE GARANTIE ACCESSIBLE DÈS LE 1<sup>ER</sup> JANVIER 2015**

La commission *nouvelles offres* de notre mutuelle, aidée par un cabinet d'actuariat spécialisé, a établi le cahier des charges. Un appel d'offre a eu lieu, les structures retenues ont passé un « grand oral » devant la commission. A ce jour, deux « finalistes » restent en lice. Ils sont reconnus pour leur expérience, leur compétence juridique et leur solidité financière en la matière. Le Conseil d'Administration de la Mutuelle qui s'est tenu aujourd'hui 20 mai 2014 a validé la poursuite des discussions avec ces deux structures pour aboutir à un choix final dans les prochaines semaines.

**DÈS JANVIER 2015, CHAQUE ADHÉRENT DE BPCE MUTUELLE AURA LA POSSIBILITÉ DE SOUSCRIRE UNE COUVERTURE DÉPENDANCE ! LES ÉLUS DU SYNDICAT UNIFIÉ-UNSA À LA MUTUELLE EN AVAIENT FAIT UNE PRIORITÉ, L'OFFRE DE QUALITÉ QUI SERA PROPOSÉE AUX SALARIÉS ET RETRAITÉS DU GROUPE D'ICI LA FIN DE L'ANNÉE EN EST L'ABOUTISSEMENT. CETTE ÉTAPE FRANCHIE AVEC SUCCÈS NE DOIT PAS POUR AUTANT MASQUER NOTRE VOLONTÉ D'INTÉGRER LA COUVERTURE DÉPENDANCE DANS LE CONTRAT DE PRÉVOYANCE OBLIGATOIRE DE NOTRE BRANCHE, AVEC PARTICIPATION DES ENTREPRISES. NOUS N'EN SOMMES QU'AU DÉBUT D'UNE GRANDE PRISE DE CONSCIENCE COLLECTIVE SUR LE SUJET.**

*Le Secrétariat National*

*Jean-David CAMUS, Bernard CHARRIER, Philippe DONVITO, François-Xavier JOLICARD et Anne VOTOVIC*